

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch  
21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
Édifice Mowat, 21<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Tél. : 416 327-9356  
Télééc. : 416 325-2007  
Courriel : [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



**2012 : ELCC1**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs généraux de l'administration,  
GSMR/CADSS  
Administratrices et administrateurs généraux/commissaires,  
GSMR/CADSS  
Chefs des Services à l'enfance, GSMR/CADSS  
Dirigeantes financières et dirigeants financiers des Services à  
l'enfance, GSMR/CADSS

**EXPÉDITEUR :** Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** Le 16 janvier 2012

**OBJET :** Exigences relatives aux rapports de fin d'exercice de 2011

---

J'ai le plaisir de vous fournir de plus amples détails au sujet des exigences relatives aux rapports de fin d'exercice de 2011 pour les gestionnaires des services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR/CADSS), lesquelles sont indiquées dans les *Lignes directrices sur les pratiques opérationnelles* publiées en mai 2011.

Nous déployons des efforts constants en vue de simplifier la production des rapports et de veiller à la pérennité des pratiques exemplaires. Dans cette optique, les exigences relatives aux rapports de fin d'exercice, qui sont indiquées ci-dessous, demeurent en majeure partie les mêmes que celles énoncées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lors des années précédentes. Néanmoins, une des exigences a été éliminée, soit le rapport de Rapprochement annuel des paiements de transfert.

Les quatre composantes suivantes constituent donc les exigences relatives aux rapports de fin d'exercice de 2011 :

1. Les états financiers vérifiés de la municipalité ou du district couvrant tous les programmes offerts par la municipalité ou le district, y compris la garde d'enfants.
2. Un rapport de mission d'examen (ou un rapport de vérification) préparé conformément aux méthodes comptables du Ministère et contenant des renseignements additionnels classés selon les codes d'identification propres aux programmes de garde d'enfants, à moins que ces renseignements ne fassent déjà partie des états financiers vérifiés (exemples ci-joints).
3. Une lettre de recommandations produite par les vérificatrices et vérificateurs externes après la vérification. S'il est impossible de fournir cette lettre, une confirmation écrite dans laquelle on explique la raison pour laquelle elle ne peut être présentée.
4. Une soumission SIFE active des états financiers de 2011.

### **Échéancier revu**

Nous avons également revu l'échéancier pour la soumission des rapports de fin d'exercice. En effet, les *Lignes directrices sur les pratiques opérationnelles* de 2011 prévoient que le cycle de présentation des états financiers de fin d'exercice prend fin le 30 avril. Nous avons cependant reporté la date de soumission des états financiers au 31 mai pour qu'elle concorde avec l'échéance de la période de soumission des Rapports d'information financière exigés par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

### **Modèles**

Les modèles du SIFE de 2011 seront prêts pour la saisie de données d'ici la mi-février 2012.

### **Rapports tardifs**

Les documents énoncés dans les quatre exigences relatives aux rapports de fin d'exercice doivent être soumis au Ministère d'ici le 31 mai 2012. La soumission tardive de ces documents peut entraîner des sanctions de trésorerie conformément à la politique sur la production tardive de rapports énoncée dans les *Lignes directrices sur les pratiques opérationnelles*. Une fois que les rapports auront été présentés conformément à ses exigences, le Ministère reprendra le processus de paiement mensuel normal et inclura, dans le versement mensuel, le montant total retenu jusqu'à ce moment-là.

Si vous avez des questions ou des points à soulever au sujet de la présente note de service et des documents ci-joints, veuillez vous adresser directement à votre analyste financière ou financier.



Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Pam Musson, directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

## Satisfaction aux exigences en matière de rapport de mission d'examen (vérification)

---

Les GSMR/CADSS peuvent satisfaire aux exigences en matière de rapport de mission d'examen en adoptant l'une des méthodes suivantes :

1) Une mission d'examen séparée (les GSMR/CADSS peuvent choisir de fournir une mission de vérification séparée) contenant trois éléments :

- A. le rapport de mission d'examen,
- B. un tableau indiquant les recettes et les dépenses,
- C. des notes accompagnant le rapport de mission d'examen (vérification).

2) Des détails ou notes joints à leurs états financiers vérifiés :

- D. exemple de remarques.

Un modèle pour chaque méthode est présenté ci-dessous à des fins de référence.

## **A. Rapport de mission d'examen**

À <nom du GSMR/CADSS>,

À la demande de XXX <nom du GSMR/CADSS>, nous avons examiné le tableau des recettes et des dépenses – Services aux enfants pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2011 afin de satisfaire aux exigences relatives aux rapports financiers de <région, ville, etc.> du ministère de l'Éducation (voir note 1 b)). Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par le GSMR ou le CADSS.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous ne pouvons exprimer d'opinion sur ces renseignements financiers.

Selon l'examen que nous avons réalisé, rien n'a été relevé qui nous porte à croire que ces renseignements financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, à la méthode de comptabilité et aux politiques du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse qui régissent l'exercice 2010-2011 du gouvernement.

Le tableau des dépenses et des recettes n'a pas été préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et ce, sciemment. Ce tableau s'adresse uniquement aux destinataires ci-dessus ainsi qu'au ministère de l'Éducation, aux fins énoncées, et il ne doit être utilisé par personne d'autre, ni à aucune autre fin.

Comptable agréé  
Date

Nom du GSMR/CADSS

**B. Tableau des recettes et des dépenses – Services aux enfants**

Exercice terminé le 31 décembre 2011

(Non vérifié)

	RECETTES			Total	DÉPENSES	SURPLUS/ (DÉFICIT)
	Ministère de l'Éducation	Partage des frais exigés par la loi	Autres			
A380 – Administration						
A425 – Administration, AGJE						
A371 – Places subventionnées, Agents de prestation						
A429 – Places subventionnées, AGJE						
A663 – Places subventionnées, ADJE						
A664 – Places subventionnées, Programme de jour prolongé						
A400 – Ontario au travail, Formelle						
A401 – Ontario au travail, Informelle						
A661 – Fonctionnement, ADJE						
A411 – Subventions ponctuelles de démarrage, PATPMJE						
A393 – Accord sur l'équité salariale						
A375 – Réparation et entretien						
A376 – Ressources pour besoins particuliers						
A430 – Ressources pour besoins particuliers, AGJE						
A713 – Transition, Capital						
A665 – Transition, Fonctionnement						
A384 □ TNEM						
A446 – Amélioration des salaires, Établissements sans but lucratif						
A644 – Amélioration des salaires, Établissements commerciaux						
A391 – Subventions salariales,						

Établissements commerciaux  
A432 – Subventions salariales,  
Établissements commerciaux, AGJE  
A390 – Subventions salariales,  
Établissements sans but lucratif  
A431 – Subventions salariales,  
établissements sans but lucratif, AGJE

---

<b>TOTAL</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
--------------	----	----	----	----	----	----

---

Nom du GSMR/CADSS

**C. Remarques jointes au tableau des recettes et des dépenses – Services aux enfants**

Exercice terminé le 31 décembre 2011

(Non vérifié)

Le programme de services aux enfants XXX <nom du GSMR/CADSS> est un programme financé par le ministère de l'Éducation qui vise à XXX <but du programme>.

1. Principales conventions comptables

a) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées si elles sont jugées recevables.

b) Méthode de comptabilité

Les rapports présentés au Ministère sont rédigés selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée sur laquelle repose le financement et respectent les politiques ainsi que les lignes directrices de programme du Ministère suivantes :

- Dépenses admissibles et inadmissibles
- Revenus disponibles et non disponibles (2010-2011)

Cette méthode de comptabilité requiert l'ajout de produits à recevoir et de charges à payer à court terme aux recettes et aux dépenses normales de fonctionnement pour que l'on puisse déterminer les résultats de fonctionnement pour une période donnée. Les produits à recevoir et les charges à payer sont ajoutés aux dettes ou aux créances, généralement dans les 30 jours précédant la fin de l'exercice.

La méthode de comptabilité d'exercice modifiée, telle qu'appliquée par le Ministère, ne reconnaît pas les opérations sans effet sur la trésorerie, comme les amortissements, les charges ou les affectations aux réserves ou aux provisions, puisque ces dépenses ne constituent pas un décaissement associé à la période courante.



#### D. Remarques jointes aux états financiers

### **Remarque <indiquer le numéro>. CONTRAT DE SERVICE DE GARDE D'ENFANTS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

Le XXX <nom du GSMR/CADSS> a signé un contrat de services de garde d'enfants avec le ministère de l'Éducation. Le contrat de services prévoit la présentation de renseignements supplémentaires selon les codes d'identification (type de financement) qui résument toutes les recettes et les dépenses associées aux contrats de services.

Les rapports présentés au Ministère sont rédigés selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée sur laquelle repose le financement et respectent les politiques ainsi que les lignes directrices de programme du Ministère suivantes :

- Dépenses admissibles et inadmissibles
- Revenus disponibles et non disponibles (2010-2011)

Cette méthode de comptabilité requiert l'ajout de produits à recevoir et de charges à payer à court terme aux recettes et aux dépenses normales de fonctionnement pour que l'on puisse déterminer les résultats de fonctionnement pour une période donnée. Les produits à recevoir et les charges à payer sont ajoutés aux dettes ou aux créances, généralement dans les 30 jours précédant la fin de l'exercice.

La méthode de comptabilité d'exercice modifiée, telle qu'appliquée par le Ministère, ne reconnaît pas les opérations sans effet sur la trésorerie, comme les amortissements, les charges ou les affectations aux réserves ou aux provisions, puisque ces dépenses ne constituent pas un décaissement associé à la période courante.

Le résumé des recettes et des dépenses, associées à leur code d'identification, est présenté ci-dessous. La colonne surplus/(déficit) indique les données avant l'exercice de la marge de manœuvre, conformément aux *Lignes directrices sur les pratiques opérationnelles*.

	RECETTES				DÉPENSES	SURPLUS/ (DÉFICIT)
	Ministère de l'Éducation	Partage des frais exigés par la loi	Autres	Total		
A380 – Administration						
A425 – Administration, AGJE						
A371 – Places subventionnées, Agents de prestation						
A429 – Places subventionnées, AGJE						
A663 – Places subventionnées, ADJE						
A664 – Places subventionnées, Programme de jour prolongé						
A400 – Ontario au travail, Formelle						
A401 – Ontario au						

travail, Informelle						
A661 – Fonctionnement, ADJE						
A411 – Subventions ponctuelles de démarrage, PATPMJE						
A393 – Accord sur l'équité salariale						
A375 – Réparation et entretien						
A376 – Ressources pour besoins particuliers						
A430 –Ressources pour besoins particuliers, AGJE						
A713 – Transition, Capital						
A446 – Amélioration des salaires, Établissements sans but lucratif						
A644 – Amélioration des salaires, Établissements commerciaux						
A391 – Subventions salariales, Établissements commerciaux						
A432 – Subventions salariales, Établissements commerciaux, AGJE						
A390 – Subventions salariales, Établissements sans but lucratif						
A431 – Subventions salariales, établissements sans but lucratif, AGJE						
<b>TOTAL</b>						

Ces résultats comprennent une partie des dépenses XXX <nom de la catégorie des revenus> et XXX <nom de la catégorie de dépenses> qui sont incluses dans l'état consolidé des résultats.